

## TRANSMISSION DES BUDGETS VIA ACTES BUDGÉTAIRES

Utiliser la méthode suivante :

Pour valider et sceller le flux (sur TotEM) :

### ATTENTION

Il est préférable de lancer la procédure sur un seul flux à la fois

1. Cliquer sur le menu « Valider et sceller le flux » puis, à droite, sur « Validation en cours ».
2. Le document est désormais figé. Les annexes « Arrêté » et « Signatures » sont modifiables afin de remplir les informations du vote de l'assemblée. Les autres annexes ne sont pas accessibles.

### ATTENTION


Pour figer le flux, vous devez avoir effectué au préalable une visualisation du document. Si ce n'est pas le cas, un message d'erreur s'affichera.

3. Après le vote de l'assemblée, si nécessaire, il est possible de modifier le document en cliquant sur « Annuler la validation en cours ».
4. Après le vote de l'assemblée, modification des données et saisie des informations concernant le vote, il est **nécessaire de sceller le flux pour le transmettre à la préfecture** de manière dématérialisée via votre opérateur de transmission.
5. Cliquer sur « Valider et sceller le flux ». Quelques minutes plus tard, le document est scellé.
6. Finalement, cliquer sur « Récupérer le flux généré » afin de l'enregistrer sur votre disque dur et l'envoyer en préfecture via votre opérateur de transmission (plus d'informations sont disponibles sur la procédure de transmission électronique à partir du menu « Transmission électronique » du site [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr)).

Il est possible de récupérer ce flux *a posteriori* :

1. À partir de la fenêtre principale de TotEM, afficher les documents scellés en sélectionnant le filtre « Voir les flux scellés ».



2. Cliquer sur  de la ligne du document souhaité pour accéder à la fenêtre d'édition de ce document.
3. Cliquer sur le menu « Télécharger le flux ».
4. Enregistrer le fichier sur votre disque dur.